



*Bousculez vos automatismes pour  
des décisions financières plus rationnelles*

La confiance, ça se mérite

En collaboration avec l'Amundi Investment Institute.

# Jugements hâtifs : le piège caché dans vos décisions d'investissement

**« Les apparences sont souvent trompeuses »**

Dicton populaire



## Qu'est-ce que le biais des jugements hâtifs ?

C'est la tendance à prendre des décisions précipitées sur la base d'informations superficielles ou incomplètes.

Les jugements hâtifs peuvent provenir :

- **De l'heuristique de représentativité** : nous évaluons souvent la probabilité d'un événement en fonction de sa ressemblance avec un exemple représentatif, plutôt que par un raisonnement objectif.<sup>1</sup>
- **Du biais de saillance** : nous avons tendance à prendre des décisions fondées sur les informations immédiatement disponibles, plutôt que sur une évaluation complète de toutes les données pertinentes.

## Quelques exemples concrets du biais des jugements hâtifs

■ **À la suite de la forte médiatisation d'un accident aérien**, certaines personnes surestiment le risque de voyager en avion et préfèrent prendre la voiture, alors que celle-ci est statistiquement plus dangereuse.

■ **Pendant la bulle Internet du début des années 2000**, des entreprises sans lien avec le web ont connu des hausses anormales de leur cours en Bourse après avoir ajouté «.com » à leur nom. Cet épisode illustre la tendance des investisseurs à évaluer les perspectives des entreprises sur la base d'indices superficiels plutôt que sur leurs fondamentaux économiques (résultats, niveau d'endettement, etc.).<sup>2</sup>

Bousculez vos automatismes pour  
des décisions financières plus rationnelles

## Le coût des jugements hâtifs



■ **Des évaluations biaisées des opportunités d'investissement :** les investisseurs privilégiuent les indices qu'ils estiment représentatifs d'une tendance d'investissement — tels que des noms d'entreprise « à la mode » — plutôt qu'une analyse des perspectives économiques réelles.<sup>2</sup>

■ **Une estimation biaisée de la valeur réelle d'une action :** accorder trop d'importance à des éléments saillants, tels que des performances spectaculaires, peut conduire à surévaluer les actions ayant enregistré de forts gains et à sous-évaluer celles qui ont subi des pertes conséquentes.<sup>3</sup>



## Place à l'action : comment éviter le piège des jugements hâtifs ?

■ **Ralentissez :** faites une pause avant de prendre une décision, en particulier dans des situations complexes ou avec de forts enjeux, afin de dépasser votre première intuition.

■ **Remettez en question vos premières impressions :** considérez vos jugements initiaux comme provisoires et vérifiez toujours s'ils sont pertinents.

■ **Appuyez-vous sur des chiffres :** bien que votre intuition ait tendance à ignorer les données chiffrées et les statistiques, prenez-les systématiquement en compte.

■ **Approfondissez :** recherchez les informations manquantes et des explications alternatives, plutôt que de vous concentrer uniquement sur ce qui saute aux yeux.

■ **Soyez structuré :** utilisez des check-lists ou prenez vos décisions en fonction de critères prédéfinis afin de réduire l'influence d'une intuition biaisée.



Investir comporte des risques.

*Bousculez vos automatismes pour  
des décisions financières plus rationnelles*

## SOURCES ET RÉFÉRENCES

1. Kahneman, Daniel. "Thinking, fast and slow." Farrar, Straus and Giroux (2011).
2. M. J. Cooper, O. Dimitrov, and P. R. Rau. "A rose. com by any other name." *The journal of Finance*, 56(6):2371–2388, 2001.
3. Cosemans, Mathijs, and Rik Frehen. "Salience theory and stock prices: Empirical evidence." *Journal of Financial Economics* 140.2 (2021): 460-483.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

### **Investir comporte des risques, notamment un risque de perte en capital.**

Cette communication n'a pas de vocation contractuelle mais constitue une communication publicitaire.

Elle est uniquement fournie à titre indicatif et ne constitue pas une recommandation ni une analyse ou un conseil financier. Elle ne saurait en outre être considérée comme une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente d'OPC.

Avant toute souscription d'un organisme de placement collectif (OPC), l'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation financière et patrimoniale.

Les performances passées ne constituent pas une garantie ni un indicateur des performances futures. Le présent document repose sur des sources qu'Amundi considère comme fiables au moment de la publication.

Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Amundi ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de toute décision ou de tout investissement effectué(e) sur la base des informations contenues dans le présent document.

Les informations contenues ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'autorisation écrite préalable d'Amundi. Toutes les marques et logos éventuels utilisés à des fins d'illustration dans ce document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Date de publication : Janvier 2026.

### **Amundi Asset Management :**

Société par Actions Simplifiée agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille, dont le siège social est sis 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 574 452.

Crédits photos : © iStock. Illustrations : © Cléo Wehrlin.